

REGLEMENT

2020

SWISS

PERCUSSION

COMPETITION

La Swiss Percussion Competition sera dénommée ci-après « SPC » dans le présent règlement.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours Solo et Ensemble est ouvert et vise tous les musiciens amateurs (suisses et internationaux). Il n'y a pas de limite d'âge.

Le concours pour les étudiants est ouvert à tous les immatriculés en Pre-College, Bachelor et Master. L'immatriculation à la date du délai d'inscription du concours fait foi pour l'admission.

La participation simultanée à deux catégories Solo et à une catégorie Ensemble est possible.

2. VUE D'ENSEMBLE DU CONCOURS

La SPC se divise en trois parties :

- Concours Solo (Solo-Wettbewerb)
- Concours Ensemble (Ensemble-Wettbewerb)
- Concours pour étudiants (Wettbewerb für Studierende)

Les Concours Solo et Ensemble ont lieu en trois catégories (selon le niveau), en plus du Concours pour étudiants:

- I Starter (Débutants)
- II Fortgeschrittene Advanced (Avancés)
- III Elite (Elite)
- IV Studierende (Étudiants)

2.1 Concours Solo:

Les pièces instrumentales sont imposées. Leurs titres seront publiés sur notre page d'accueil schlagzeugwettbewerb.ch.

Pauken/Timpani (Timbales): La prise de ton est possible depuis un diapason ou une lame d'un clavier (pas d'intervalle).

Drumset & Handpercussion (Batterie & Percussion digitale): En plus de la pièce imposée, une improvisation sera présentée. La durée de l'improvisation sera environ la moitié de la pièce imposée.

Recital Kategorien (Catégories Récital): Les trois pièces présentées seront choisies dans le même niveau. Elles seront évaluées ensemble dans une catégorie propre. Une pièce supplémentaire d'un instrument non choisi pourra être présentée dans une autre catégorie Solo.

2.2 Concours Ensemble:

Les pièces instrumentales sont choisies par l'ensemble lui-même. Il décidera aussi lui-même de sa catégorie. Les pièces sont censées montrer un aperçu diversifié de l'instrumentarium.

La prestation peut durer au maximum 10 minutes. L'ensemble ne peut pas être dirigé.

Dans les catégories Starter à Elite, les musiciens professionnels ou étudiants ne seront pas autorisés à participer comme membre.

Dans les catégories Band et Musique de chambre, ce sont les instruments de percussion sur lesquels mettra l'accent l'évaluation.

2.3 Concours pour étudiants:

2.3.1 Performance

Le programme présenté est libre.

Pour la catégorie Solo, une plage horaire de maximum 15 minutes est à disposition.

Pour la catégorie Récital, une plage horaire de maximum 40 minutes est à disposition.

Pour la catégorie Ensemble, une plage horaire de maximum 30 minutes est à disposition.

Chaque plage horaire peut être utilisée en partie ou complètement.

Le choix de programme fait partie intégrante de l'évaluation.

La prise de ton pour les timbales est possible depuis un diapason ou une lame d'un clavier (pas d'intervalle).

2.3.2 Orchestre

Une pièce imposée pour timbales et une pour percussion seront annoncées après l'inscription. Les deux devront être présentées.

En outre, sera présenté un programme de concours d'orchestre actuel libre avec spécialisation timbales ou percussion.

Pour la catégorie Orchestre, une plage horaire de maximum 40 minutes est à disposition.

Chaque plage horaire peut être utilisée en partie ou complètement.

Le choix de programme fait partie intégrante de l'évaluation.

La prise de ton pour les timbales est possible depuis un diapason ou une lame d'un clavier (pas d'intervalle).

3. CONCERT FINAL - PRIX

Les meilleur(e)s participant(e)s du concours, ensembles inclus, pourront être sélectionné(e)s pour le concert final (« Best of the day »). Des prix spéciaux pourront être attribués.

4. JURY

Le jury se compose d'experts de la branche. Le choix des experts est effectué par la commission de musique.

5. JUGEMENT

Le jury est composé de deux personnes. Chaque jury attribue au maximum 100 points.

91 – 100 points pour les prestations excellentes

81 – 90 points pour les prestations très bien

71 – 80 points pour les prestations bien

61 – 70 points pour les prestations suffisantes

51 – 60 points pour les prestations insuffisantes

L'évaluation, faite par écrit, est publiée dans un classement. Les décisions du jury sont sans appel. Les participants reçoivent après la proclamation des résultats les rapports détaillés du jury sous forme écrite.

6. DISPOSITIONS FINALES

L'assurance est l'affaire du participant. L'organisateur décline toute responsabilité.

Par leurs inscriptions, les participants, ou leur tuteur légal, permettent à la SPC d'utiliser les images ou autres enregistrements sonores pris durant le concours dans divers articles imprimés ou sur des médias en ligne. En contrepartie, la SPC s'engage à s'abstenir de divulguer des noms ou d'autres éléments d'identification. Ce consentement général peut être révoqué par les parents, tuteurs ou participants adultes en tout temps par avis écrit.

Par son inscription, chaque participant déclare se soumettre au présent règlement.

Commission de musique „Swiss Percussion Competition“, 2020